

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 25
- Votants : 28
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 13

DEL 2019_174

Date de convocation :
Le 03 décembre 2019

Date d'affichage :
Le 11 décembre 2019

*Fait à Aigondigné,
Le 17 décembre 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvneau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDOUX Angélique, pouvoir à CARPENTIER Ludovic
DAGOIS Françoise, pouvoir à PARANT Dominique,
DAGUTS Karine, pouvoir à TROCHON Patrick,
DIDIER Emilien, pouvoir à BOINIER Philippe,
MAGNE Didier, pouvoir à RIVAULT Pierre

Excusé(e)(s) : DUCHEMIN Jean-Luc,
GIRAULT Maryvonne,
PORTET Sébastien

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BARBAREAU Freddy,
BERTON Jean-Claude, BRELAY Lylian, CHAILIER Catherine,
CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, ECALE Laurence,
LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey,
VILLANNEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : LE BARS Arlette

Délibération 2019_174 : AFFAIRES SOCIALES

Objet : Evaluation des domaines du logement CCAS et vente

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aigondigné est propriétaire d'une maison située à Mougou d'AIGONDIGNÉ, 15 Route de Fressines, afin d'y loger temporairement des familles en situation d'urgence. Le loyer mensuel demandé à cette famille pour ce logement est actuellement de 300 €.

Cette habitation nécessite d'importants travaux de remise aux normes (électricité, isolation) incombant au propriétaire.

Afin de ne pas engager le CCAS dans de telles dépenses, il a été demandé de faire procéder à une estimation de la maison d'habitation (cadastrées C 335) et de la parcelle de terrain non bâtie attenante à la maison (C 336 déjà évaluée pour 30 000€) d'une contenance totale de 1 002 m².

Le CCAS a saisi le service des Domaines afin qu'il puisse procéder à l'estimation de cette unité foncière.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale du bien à 84 000 €, le Conseil d'administration du CCAS ne peut prendre la décision de vendre ce bien sans avoir préalablement obtenu l'accord du Conseil Municipal.


Ainsi, conformément aux articles L.2241-1 et L.2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à :

1. **DONNER leur accord pour que le CCAS d'Aigondigné procède à la vente du bien immobilier susmentionné pour un montant de 84 000 €.**
2. **AUTORISER Madame le Maire, Présidente du CCAS, à signer tout acte concernant cette vente.**

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de :



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.